



Service Education et Sports de Clermont l'Hérault

Bulletin d'inscription Année scolaire 2025-2026



Enfant :

Nom..... Prénom..... Sexe :

Date de naissance Lieu de naissance Niveau de classe.....

Responsable 1 (porteur du dossier)

Mère ☐ Père ☐ Famille d'accueil ☐ Autre, à préciser :.....

Nom Prénom.....

Adresse :

Code postal..... Ville

Tel Portable..... Tel Domicile : Tel pro :

Courriel

Numéro CAF Numéro MSA.....

Employeur et coordonnées :

Responsable 2

Mère ☐ Père ☐ Famille d'accueil ☐ Autre, à préciser :.....

Nom Prénom.....

Adresse :

Code postal..... Ville

Tel Portable..... Tel Domicile : Tel pro :

Courriel

Numéro CAF Numéro MSA.....

Employeur et coordonnées :

Personnes à contacter en cas d'urgence, oubli cantine, retard garderie, accident, maladie (hors responsables). Notez le lien avec l'enfant (grand père, oncle...). Ces personnes doivent être proches géographiquement et joignables facilement.

M..... lien : Tel

M..... lien : Tel

M..... lien : Tel

M..... lien : Tel

M..... lien : Tel

Personnes autorisées à récupérer l'enfant (hors responsables). Notez le lien avec l'enfant (Sœur, tante...)

M..... lien : Tel

M..... lien : Tel

M..... lien : Tel

M..... lien : Tel

M..... lien : Tel

Choix restauration

☐ Repas classique

☐ Repas végétarien

☐ Panier repas dans le cadre d'un PAI

Etude surveillée de 16h30 à 17h30 (du 29/09/25 au 19/06/26)

Rappel : ce service est une aide aux devoirs, mais c'est aux parents de vérifier et de contrôler la réalisation ainsi que la qualité du travail scolaire de leur enfant, en lien avec l'équipe enseignante.

Jours d'inscription demandés (*) :	
Lundi :	☐
Mardi :	☐
Jeudi :	☐
Vendredi :	☐
*Attention : cette activité ne se modifie pas via l'e-guichet. Seul le service Education la gère.	

Autorisations. IMPORTANT, A COCHER :

A la fin de la classe à 16h30 (16h20 pour l'école J.VILAR)

Rappel enfants de maternelle : un enfant de maternelle ne peut sortir seul et sera obligatoirement récupéré par une personne signalée sur la présente fiche. Si cet enfant n'est pas récupéré, il sera remis automatiquement à l'accueil de garderie du soir 1 après information aux parents par l'enseignant, et avec facturation.

Rappel enfants d'élémentaire : Légalement, à partir du CP, un enfant sort seul de l'école. Pour rester dans l'école à la fin de la classe, l'enfant doit être inscrit en étude ou accueil du soir 1 par ses responsables.

Pour les enfants inscrits en périscolaire :

CP à CM2 : A la fin de l'étude surveillée ou Accueil du soir 1

☐ Je prends la responsabilité d'autoriser mon enfant à quitter seul l'étude surveillée ou l'accueil du soir 1 à 17h30. **NB :** S'il n'est pas autorisé à sortir seul et non récupéré après l'étude surveillée, il doit être inscrit par ses responsables en accueil du soir 2.

CP à CM2 : A la fin de l'Accueil du soir 2 à 18h30

☐ Je prends la responsabilité d'autoriser mon enfant à quitter seul l'accueil du soir 2 à 18h30.

☐ J'autorise la prise de photos/vidéos de mon enfant et leur diffusion dans le cadre de la communication de la ville (magazine, plaquette thématique ou articles sur site Internet de la ville, réseaux sociaux,...)

Je souhaite recevoir ma facture : ☐ Sur le E.Guichet ☐ Par voie postale (Non coché = E Guichet)

Je soussigné Mme ou M
déclare accepter le règlement intérieur du service Education de Clermont l'Hérault.

Signature du/des responsables

Fait à Le

Documents à joindre au dossier (tout dossier incomplet ne pourra être traité)

- Relevé d'Identité Bancaire
- Copie avis d'impôts année N-1 de toutes les personnes du foyer (sans ce(s) document(s), vous serez placé dans la tranche tarifaire la plus haute)
- Attestation de droits et paiements CAF
- Copie carnet de santé ; pages « vaccination » OU attestation médicale précisant que l'enfant est à jour de ses vaccinations. Sans ce document, pas de scolarisation possible.
- Fiche sanitaire de liaison remplie et signée
- Attestation d'assurance (Responsabilité civile + garantie individuelle accident)
- Si nécessaire : PAI préalablement signé par le médecin scolaire, la Direction de l'école et la famille.
- Si nécessaire : Copie du jugement JAF

Imprimé à retourner avec tous les documents demandés au Service Education :

14, Avenue du Stade – 34800 CLERMONT L'HERAULT

☎ 09.64.05.27.04

✉ scolaire@ville-clermont-herault.fr

© www.espace-citoyens.net/e-guichet-clermontherault